

COVID-19

LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER POUR LA REPRISE DE L'ENTRAÎNEMENT MOTO

À partir du 28 novembre 2020

Afin d'accompagner la reprise de l'activité motocycliste à l'entraînement dans des conditions optimales de sécurité, la Fédération Française de Motocyclisme a élaboré une série de mesures à adopter par les Moto-Clubs et/ou les pratiquants.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

En tout temps et en tous lieux, le respect des gestes barrières doit être assuré. Le principe de distanciation physique entre les personnes doit être respecté : 1 mètre en statique et 2 mètres en activités sportives, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.

Dans les espaces clos (accueil administratif, vestiaires individuels) où la distanciation physique ne peut être respectée (moins de deux mètres) et en dehors de la pratique de l'activité sportive, le port d'un masque « grand public » est obligatoire.

Les Moto-Clubs devront désigner un référent COVID-19 chargé de veiller au bon respect des règles sanitaires et du présent protocole.

AVANT L'ENTRAÎNEMENT



RÉSERVATION

Afin d'éviter tout regroupement, il est fortement recommandé de prendre contact avec le Moto-Club pour vérifier l'ouverture du circuit et réserver un entraînement et/ou roulage. Si la structure propose une réservation et un paiement en ligne, privilégier cette option. Nous recommandons aux pilotes l'utilisation de l'application #TousAntiCovid

Il est également conseillé de tenir un registre nominatif des personnes accueillies avec les horaires de présence.



PILOTE + ACCOMPAGNATEUR

Afin de limiter le nombre de personnes sur site, le pilote vient avec un entourage restreint.

Il est demandé aux encadrants et aux pratiquants de ne pas fréquenter le Moto-Club si eux-mêmes ou l'un de leurs proches présente des signes évocateurs de la Covid-19 ou est un sujet contact. Cette mesure doit être impérativement respectée.

Les encadrants respectent les distances de sécurité et ne sont jamais à moins de 2 mètres des pilotes.

PENDANT L'ENTRAÎNEMENT



ACCUEIL

Les gestes barrières font l'objet d'une communication à travers un affichage ou tout autre support auprès des différents publics, et ce, en plusieurs points du site de pratique (accueil administratif, vestiaires individuels, sanitaires, etc.).



LES ESPACES CLOS

L'entrée et la sortie des espaces clos se feront si possible par des issues séparées et clairement identifiées. Un marquage au sol devra séparer les flux de personnes pour éviter les croisements et faire respecter la distanciation physique. La circulation sera favorisée par le maintien des portes ouvertes si cela est compatible avec les conditions de sécurité en vigueur dans l'établissement.

L'aération par ouverture des fenêtres doit être réalisée à plusieurs moments de la journée.

- Fermeture des activités de bar et de restauration (buvette ou de type "club house"), sauf vente à emporter qui doit s'effectuer dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.
- Il sera recommandé/demandé aux pratiquants d'apporter leurs propres bouteilles d'eau et de ne pas les partager.
- Les vestiaires collectifs doivent être fermés. Les vestiaires individuels peuvent être utilisés. Les vestiaires individuels doivent faire l'objet de nettoyages/désinfections fréquents et adaptés. Les moyens de respecter les gestes barrières (lavage des mains et/ou gel hydro-alcoolique) doivent être mis à disposition des usagers.

Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires et le respect d'une distanciation physique de 1 mètre minimum entre chaque personne doit être respectée. Il est préconisé de mettre en place des petits groupes pour gérer les flux au sein des vestiaires (ex : mettre en place des arrivées décalées en amont afin que la séance d'entraînement débute à l'heure prévue).

Les pratiquants prennent prioritairement leur douche à domicile. Le cas échéant, l'accès aux douches est autorisé si la distanciation physique y est respectée (le port du masque n'est pas obligatoire).

- Les sanitaires, ainsi que les points d'eau, peuvent rester accessibles, en limitant le taux d'occupation et en étant soumis à des nettoyages/désinfections fréquents et adaptés.



DÉSINFECTION

Les lieux d'accueil et leurs points de contact sont régulièrement désinfectés. Le Moto-Club met à disposition du savon et/ou des solutions hydroalcooliques à l'entrée et à la sortie de l'établissement.

Les pilotes sont invités également à se présenter avec leurs propres solutions hydroalcooliques et masques.

Des poubelles seront disposées dans les espaces de circulation pour jeter masques à usage unique et mouchoirs en papier.



LOCATION MOTO ET ÉQUIPEMENT

La location de moto et/ou d'équipements individuels de protection (gants, lunettes, casques...) est possible. Entre chaque utilisation, prévoir une désinfection complète des équipements et des postes de commande.



CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les contrôles administratifs sont réalisés dans le respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières au sein des différents lieux d'accueil. Privilégier autant que possible un accueil en extérieur.



DISTANCIATION

Dans l'enceinte, les règles habituelles de distanciation physique sont respectées (minimum de 1 mètre) en toutes circonstances par les bénévoles, pilotes et accompagnateurs. Limiter les regroupements de plus de 6 personnes au même endroit sur le circuit et dans les espaces clos.

FFMOTO.ORG



/FFMOTOCYCLISME



@FFMOTO



@FFMOTO



FFM.TV

PROCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE

À partir du 28 novembre 2020

Il revient au Moto-Club de prévoir préventivement une procédure adaptée de prise en charge sans délai des personnes symptomatiques afin de les isoler rapidement dans une pièce dédiée (local ou zone identifiée) et de les inviter à rentrer chez elles et contacter leur médecin traitant.

En cas de survenue d'un cas avéré, le référent doit pouvoir faciliter l'identification des contacts.

L'utilisation de l'application #TousAntiCovid peut en ce sens être utile.

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- l'isolement ;
- la protection ;
- la recherche de signes de gravité.

① Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée et aérée en appliquant immédiatement les gestes barrière, garder une distance raisonnable avec elle (au moins 1 mètre) avec port d'un masque « grand public » ou à usage médical si disponible.

② Informer le référent COVID désigné par le Moto-Club.

③ En l'absence de signe de gravité, demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :

Se présenter, présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).

Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance d'au moins 1 mètre) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le SAMU 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

④ Après la prise en charge de la personne, procéder au nettoyage et la désinfection du lieu de prise en charge.

⑤ Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en septaine (pendant 7 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé).